

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2701

23 novembre 2007

## **SOMMAIRE**

Actimago Holding S.à r.l129638	Invest & Projekt -I- S.A
Addison Luxembourg S.A129606	Jadiana S.A
Alden S.A129623	Kallisto S.à r.l
Aliseo S.A	King Property Developers S.A129614
Alphabeta Holding S.à r.l129639	Küchen, Montage, Service G.m.b.H 129612
Aston Invest Holding S.à r.l	Le Temps d'une Pose S.àr.l129648
Axibest Holding S.à r.l129639	L'Occitane International S.A129622
	L'Occitane International S.A129633
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l 129646	Louvainvest S.A129632
Base 2000 S.A	Madurai S.A
Bateman Luxembourg S.A129631	Newton Green Air Investments II S.à r.l.
Bodmer S.A	129615
Bolderberg Invest S.A	Opera Holdings S.à r.l
BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l.	Pikata S.A
129633	ProLogis Czech Republic III S.à r.l129602
Bullit Participations S.A129638	ProLogis Czech Republic VII S.à r.l 129646
Calmes S.à r.l129638	ProLogis Czech Republic VI S.à r.l129645
Cascadal Holding S.à r.l129640	ProLogis France LVI S.à r.l129647
Corus S.A129634	ProLogis France LV S.à r.l129647
Dalny Holding S.à r.l	ProLogis Germany XI S.à r.l
Euro Techno Holding S.A129623	ProLogis Poland XLIV S.à r.l129647
Fédération de la mode, association sans	ProLogis Poland XLVIII, S.à r.l129646
but lucratif129640	Riviera Shipping S.A
FELLER Frères s.à.r.l	Rowling Investments S.A129614
Field Holding S.A129634	Taxander Holding S.A129648
Finpiave International S.A129638	T.C.I. Technology Communication Initiati-
GARAGE TEWES Serge S.à.r.l129608	ve S.A129644
Gay Time Ltd129621	TMA Services S.à r.l129639
Green Technology Network - GTN S.A.	TMF Secretarial Services S.A129645
129621	Toya Holding S.à r. l
Holmen Reinsurance S.A129635	Turnham Green S. à r. l
Imagine Re Beta129635	UBS Equity Fund Management Company
Immobilière Vauban S.A129602	S.A129633
Imopro International S.A	Vectura Sàrl129643
Inncona Real Estate S.A129603	Wichford Dandelion Holding S.à r.l 129642
International Professional Management	Wichford Ludwigsburg Holding S.à r.l 129612
Consultants S.A129632	Xanthos S.A



## ProLogis Czech Republic III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.910.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007129002/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-Cl04480. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

## Immobilière Vauban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.633.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 12 octobre 2007 que les actionnaires ont accepté:

- la démission avec effet immédiat de FIDUPLAN S.A. en tant que commissaire de la Société,
- la nomination avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008 de PricewaterhouseCoopers S.à r.l, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477, en tant que commissaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour la société

X. Kotoula, J. Pérez Lozano

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007129004/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-C|05669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

# Aliseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.218.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 septembre 2007 que:

- la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg (RCS Luxembourg B 71.178) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Madame Eva Reysenn, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007129834/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-C|09207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.



## Base 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.581.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 septembre 2007 que:

- la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg (RCS Luxembourg B 71.178) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Madame Eva Reysenn, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007129833/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Inncona Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 132.952.

## **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundsieben, den achten Oktober.

Vor Uns, Christine Doerner, Notar im Amtssitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Torsten Rathmann, Kaufmann und Unternehmensberater, geboren zu Herford (Deutschland), am 5. Mai 1970, zu D-32130 Enger, Elsestr. 19; wohnend.
- 2.- Herr Einhart Skwiercz, Kaufmann und Unternehmensberater, geboren zu Hollwiesen jetzt Vlotho (Deutschland), am 6. Oktober 1950, in D-32052 Herford, Reinhard-Maack-Straße 3, wohnend.

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden anonymen Gesellschaft zu beurkunden, und zwar:

# Kapitel I. Bezeichnung. Sitz. Zweck. Dauer

- Art. 1. Es wird eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung INNCONA REAL ESTATE S.A.
- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen. Falls durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

- Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.
- Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Vermögensverwaltung sowie der Ankauf, Verwaltung und Vermietung von eigenem bebautem und unbebautem Grundbesitz im In- und Ausland. Die Gesellschaft kann sowohl in Luxemburg als auch im Ausland sämtliche Aktivitäten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur ausfuhren, die den Gesellschaftszweck direkt oder indirekt fördern.

# Kapitel II. Gesellschaftskapital. Aktien

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend euro (euro 31.000,-) eingeteilt in einunddreissig (62) aktien mit einem nominalwert von fünfhundert euro (euro 500,-).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden. Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.



Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

## Kapitel III. Verwaltung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgestzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

- Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.
- **Art. 9.** Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10.- der Satzung vorgesehenen Vollmachten.
- **Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben im Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Abzweigungen davon an einen oder mehrere Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

## Kapitel IV. Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt desweiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

#### Kapitel V. Generalversammlung

**Art. 13.** Eine jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am zweiten Freitag im Monat Juni um 15.00 Uhr und zum ersten Male im Jahre 2009.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

## Kapitel VI. Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise begreift das erste Geschäftsjahr eine Laufzeit angerechnet vom Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 30. Juni 2008.

**Art. 15.** Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von den Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00 %) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,00 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

# Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.



## Kapitel VIII. Allgemeines

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

## Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiervor angegeben festgesetzt wurde, haben die Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

- Herr Torsten Rathmann, vorgenannt	31 Aktien
- Herr Einhart Skwiercz, vorgenannt	31 Aktien
Total: zweiundsechszig aktien:	62 Aktien

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden zu 100 % in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von ein und dreissigtausend euro (EURO 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

## Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf eintausendsiebenhundertfünfzig euro (euro 1.750,-).

## Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellen, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten.

Sie stellen fest, dass die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf 3; diejenige der Kommissare auf einen.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden berufen:
- 1.- Herr Torsten Rathmann, Kaufmann und Unternehmensberater, geboren in Herford (Deutschland), am 5. Mai 1970, in D-32130 Enger, Elsestr. 19 wohnend.
- 2.- Herr Einhart Skwiercz, Kaufmann und Unternehmensberater, geboren in Hollwiesen jetzt Vlotho, am 6. Oktober 1950, in D-32052 Herford, Reinhard-Maack-Straße 3, wohnend.
- 3.- Frau Ina Theobald, Expert-Comptable, geboren in Neunkirchen/Saar (Deutschland), am 17. November 1966, in D-56332 Dieblich, Ringstr. 6a, wohnend,

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder erlischt bei der Generalversammlung des Jahres 2009.

Zu Administrateurs-Délégué der Gesellschaft werden ernannt Herr Torsten Rathmann, vorgenannt, sowie Herr Einhart Skwiercz, vorgenannt, die die Gesellschaft jeweils einzeln durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten können.

3.- Zum Kommissar wird berufen:

Die Gesellschaft FIDUCIAIRE DomoLux SPRUNCK THEOBALD & PARTENAIRES, Experts-Comptables, Société Civile (Matricule No. 20067001894) mit Sitz in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaas.

- 4.- Das Mandat der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder und Kommissaren endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.
  - 5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaas.
- 6.- Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben zu übertragen an welcher die Bezeichnung «Geschäftsführender Verwalter» annimmt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Bettemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Rathmann, E. Skwiercz, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2007 Relations: EAC/2007/12393. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 octobre 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007130655/209/144.

(070150939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.



## FELLER Frères s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 12, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 99.277.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Medernach, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129798/801000/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2007, réf. DSO-Cl00343. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070149830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

# Addison Luxembourg S.A., Société Anonyme, (anc. Barnet S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.506.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of September, Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BARNET S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under-section B, number 108.506, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner of May 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1 096, page 52 589 of October 26, 2005. The Company's articles of association (the «Articles of Association») have last been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner of April 21, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1 423, page 68 280 of July 25, 2006.

The meeting is presided by Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, with professional

address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- As it appears from the attendance list, all the 720,000 class A shares (seven hundred and twenty thousand)each of them of EUR 1,25 (one euro twenty-five), 59,000 class B shares (fifty-nine thousand)each of them of EUR 1,25 (one euro twenty-five) and 1,936,000 class C shares (one million nine hundred and thirty-six thousand)each of them of EUR 1,25 (one euro twenty-five), out of 720,000 class A shares (seven hundred and twenty thousand), 62,000 class B shares (sixty-two thousand) and 1,936,000 class C shares (one million nine hundred thirty-six thousand) are represented. The voting rights regarding the remaining 3,000 class B shares owned by the Company are suspended in accordance to the article 49-5 of the Luxembourg law on the Commercial companies. The meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
  - III.- That the agenda of the meeting is the following:

# Agenda:

- 1.- Amendment of the name of the Company to be changed into ADDISON LUXEMBOURG S.A.;
- 2.- Amendment of Article 1.2 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

## First resolution

The meeting decides to change the name of the Company, from BARNET S.A. into ADDISON LUXEMBOURG S.A..

#### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 1.2 of the Articles of Incorporation, to read as follows:

« Art. 1.2. The Company will exist under the name of ADDISON LUXEMBOURG S.A.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BARNET S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.506, constituée suivant acte reçu le 27 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1 096 du 26 octobre 2005, page 52 589. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 21 avril 2006 suivant un acte du notaire Jean-Joseph Wagner, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1423 du 25 juillet 2006, page 68 280.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 720.000 parts sociales de classe A (sept cent vingt mille) de EUR 1,25 chacune(un euro vingt-cinq), 59.000 parts sociales de classe B (cinquante-neuf mille) de EUR 1,25 chacune (un euro vingt-cinq) et 1.936.000 parts sociales de classe C (un million neuf cent trente-six mille) de EUR 1,25 chacune (un euro vingt-cinq), sur un total de 720.000 parts sociales de classe A (sept cent vingt mille), 62.000 parts sociales de classe B (soixante-deux mille) et 1.936.000 parts sociales de classe C (un million neuf cent trente-six mille) sont représentées. Les droits de vote concernant les 3.000 parts sociales de classe B détenues par la Société sont suspendus conformément à l'article 49-5 de la loi sur les sociétés commerciales. L'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informé.
  - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en ADDISON LUXEMBOURG S.A.
- 2.- Modification de l'article 1.2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de BARNET S.A. en ADDISON LUXEMBOURG S.A.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 1.2. Die Gesellschaft tragt den Namen ADDISON LUXEMBOURG S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, Relation LAC/2007/27567. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007130640/211/96.

(070150902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.



## Riviera Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

**Signatures** 

Référence de publication: 2007129789/1066/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-C|09438. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## GARAGE TEWES Serge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 187, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 59.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

GARAGE TEWES SERGE S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007129780/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07963. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Invest & Projekt -I- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.885.

# STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft EIFEL-HAUS, LUXEMBURG S.A., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 203, route d'Esch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 18.154

hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

## I.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung INVEST & PROJEKT -I- S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwickelung entgegen stehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatszugehörigkeit

Die Mitglieder des Verwaltungsrates, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.



**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den An- und Verkauf sowie die Verwertung und die Verwaltung von Immobilien jeder Art.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (€ 31,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

### II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.



**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch ihre jeweilige alleinige Unterschrift.
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

## III.- Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche die Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären wird jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung von der Gesamtheit der Aktionäre vertreten; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche 10% des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

# IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

- Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.
- **Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Im Falle von mehreren Aktionären kann die Generalversammlung den



Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

## V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

- Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.
- **Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

# Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

## Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die alleinige Anteilhaberin die ein tausend (1.000) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissig tausend Euro (31.000,- EUR), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400,-).

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

- 1.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
- Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4.
- Herr Jörg Peters, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.
- 2.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die anonyme Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

- 3.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.
  - 4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1471 Luxemburg, 203, route d'Esch.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Peters, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1291. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 23. Oktober 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007129806/201/182.

(070149726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.



## Bolderberg Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 38.350.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 25 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire au comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007129778/506/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Küchen, Montage, Service G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 85, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 56.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

KÜCHEN, MONTAGE, SERVICE G.m.b.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007129776/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07965. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Wichford Ludwigsburg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 128.299.

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société WICHFORD PLC, ayant son siège social à Douglas IM1 1/A, Top Floor, Athol Street 14 (Île de Man),

ici dûment représentée par Monsieur Christian Buhlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée WICHFORD LUDWIGSBURG HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 128.299, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1469 du 17 juillet 2007,

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'associée unique décide d'adopter une année sociale commençant le 1 <sup>er</sup> octobre et finissant le 30 septembre de l'année suivante.



L'associée unique décide encore qu'exceptionnellement l'année sociale ayant pris cours le 23 mai 2007 finira le 30 septembre 2007.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article seize des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 16. L'année sociale commence le 1 er octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

## Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company WICHFORD PLC, having its registered office in Douglas IM1 1 JA, Top Floor, Athol Street 14 (Isle of Man),

here duly represented by Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) WICHFORD LUDWIGSBURG HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 128.299, incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd of May 2007, published in the Mémorial C number 1469 of the 17th of July 2007,

and that it has taken the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder decides to adopt a business year beginning on the 1st of October and ending on the 30th of September of the following year.

The sole shareholder decides furthermore, that as an exception the business year which has begun on the 23rd of May 2007 will end on the 30th of September 2007.

# Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article sixteen of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

« Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of October and terminate on the 30th of September of the following year.»

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status

and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2007. Relation GRE/2007/4434. — Reçu 12 euros.



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007130627/231/80.

(070150875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

## Rowling Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.570.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 9 octobre 2007

#### Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'Administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Marjoleine Van Oort, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007129775/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-C|06760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## King Property Developers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.272.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 21 septembre 2007

# Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'Administrateur B de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'Administrateur B de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007, Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007129773/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Kallisto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 59.010.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 30. September 2007 in Luxemburg

Die Gesellschaft AURIGA S.A. mit Sitz in Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, eingetragen in «The General Public Registry Directorate, Card No. 368606, Doc. 33959, Panama City», beabsichtigt 250 Anteile der Gesellschaft an Herrn Höppener Jan Willem, geboren am 27. August 1951 in Roermond (NL), wohnhaft in W1U 5AP London, Suite 9, 78, Marylebone High Street, und 250 Anteile der Gesellschaft an Herrn Kovarik Christopher, geboren am 20. Oktober



1960 in Omaha (USA), wohnhaft in USA, 75081 Texas, One Bryn Mawr Circle Richardson abzutreten. Hierzu wurde ihr von der Gesellschafterversammlung einstimmig die Zustimmung erteilt.

Somit stellt sich künftig die Verteilung der Gesellschaftsanteile wie folgt dar:

 Höppener Jan Willem
 250 Anteile

 Kovarik Christopher
 250 Anteile

 Total
 500 Anteile

Der Rücktritt von Herrn Kristian Groke als Geschäftsführer wird einstimmig angenommen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig als neuen Geschäftsführer mit alleiniger Zeichnungsvollmacht zu ernennen:

Herr Kovarik Christopher, geboren am 20. Oktober 1960 in Omaha (USA), wohnhaft in USA 75081 Texas, One Bryn Mawr Circle Richardson.

Luxembourg, den 16. Oktober 2007.

KALLISTO S.a r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2007129852/1276/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Newton Green Air Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.946.

#### **STATUTES**

The year two thousand seven, on the eleventh day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary with residence in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38 875, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. David Sana and Paul Marx, both residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company («société à responsabilité limitée»), as follows:

- Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.
  - Art. 2. The company's name is NEWTON GREEN AIR INVESTMENTS II S.à r.l.
- **Art. 3.** The object of the company is the acquisition and disposal of aircrafts and their exploitation within the limits of any granted authorizations.

The object of the company is furthermore the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

## Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.



The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 5. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The share quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share quota. If a share quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the share quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of share quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital.

The transfer of share quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.
- **Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.



The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
- Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Subscription and Payment

The one hundred and twenty five (125) share quotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., prenamed.

The subscriber states and acknowledges that each share quota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.



#### Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty Euro.

#### Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, representing the entire corporate capital, has taken the following resolutions:

#### First resolution

Mr Cornelius Bechtel, director, born on March 11, 1968 at Emmerich, Germany, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

#### Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

## Traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### A comparu:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38 875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs David Sana et Paul Marx, tous deux demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de NEWTON GREEN AIR INVESTMENTS II S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans les limites des autorisations qui lui seront accordées.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

## Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège



social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.



Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- **Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé pourra prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- **Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

## Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

# Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante Euros.

## Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Monsieur Cornelius Bechtel, administrateur, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.



## Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2007, Relation: GRE/2007/4647. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007129909/231/319.

(070150622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

## Gay Time Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 23.480.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129772/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09600. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Green Technology Network - GTN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.800.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 août 2007

## Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Violène Rosati, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007129770/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.



## L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Les Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129767/817/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09609. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Turnham Green S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.709.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 28 août 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et HeidelbergCement AG, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

HeidelbergCement AG, une société anonyme de droit allemand, ayant son siège social au Berliner Strasse 6, 69120 Heidelberg, Allemagne, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Mannheim sous le numéro HRB 330082 est l'associé unique de la société et détient 1.250.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TURNHAM GREEN S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007129761/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Dalny Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.984.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 de la société DALNY HOLDING S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 1 er octobre 2007:

Yalim Gurakan, ayant pour adresse professionnelle, Mutlukent, Yelkeni Quarter, Street No 31, Appartment 31, Ankara, Turkey.

Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à partir du 1 er octobre 2007:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- 2. Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 septembre 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOL-DINGS (LUXEMBOURG) S.A. et WESTFORD INVESTMENT Ltd les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:
- WESTFORD INVESTMENT Ltd domicilié à IDB House, East Bay Street, Nassau, Bahamas détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



DALNY HOLDING S.à r.l. MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant Signatures

Référence de publication: 2007129760/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Alden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.566.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129762/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09606. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Euro Techno Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.840.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129759/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-C|09598. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Toya Holding S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.589.

# RECTIFICATIF

Suite à une erreur dans la notification déposée le 26 avril 2007, annule et remplace la notification Référence: L070057443.02 du 4 mai 2007 (voir annexe), veuillez prendre note que MACQUARIE COUNTRYWIDE MANAGEMENT LIMITED a été inscrit par erreur en tant qu'associé de la Société les 500 parts sociales de la société sont en fait réparties comme suit:

PERPETUAL LIMITED en tant que dépositaire pour MACQUARIE COUNTRYWIDE TRUST, ayant son siège social à Level 12 Angel Place, 123 Pitt Street, Sydney, NSW 2000, Australie, et immatriculée sous le numéro 86 000 431 827 auprès du Régistre de Commerce et des Sociétés d'Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOYA HOLDING S.à r.l.

EQUITY TRUST Co. (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007129763/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-Cl08660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.



## Jadiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.544.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2007

#### Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007129768/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Opera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 132.941.

## **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the second day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a «société anonyme» incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, registered under the number R.C.S. Luxembourg B 93.081,

here represented by Mr Wim Rits, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 26th, 2007.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here-above stated capacity, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

- **Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name OPERA HOLDINGS S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.



**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

- **Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.
- **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at GBP 10,000.- (GBP ten thousand) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of GBP 100.- (GBP one hundred) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

The shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate.

The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The Company shall be bound by the joint signature of all the managers holding office or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of said powers.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of the person(s) to whom such signatory power has been delegated, the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.



The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

- **Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
  - Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.
- **Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 35 of the Law of December 19, 2002 are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.



The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

- **Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.
- **Art. 18. Winding-up Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles

## Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

### Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of 10,000.- GBP (ten thousand GBP) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Estimate of costs

For the purpose of the registration, the amount of GBP 10,000.- is estimated at EUR 14,362.2

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

## Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
- Mr Frank Willem Josephine Johannes Welman, born in Heerlen on September 21,1963, with professional address in 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg
- Mr Wim J.A. Rits, born in Merksem on June 14, 1970, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg.
- Mr Marcus Jacobus Dijkerman, born in Schiedam on November 5, 1962, with professional address in 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg;
- Mr Khaled Abdulla Neamat Mohamed Khouri, born at Abu Dhabi on 12 January 1972, with professional address at Corniche Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates
- Ms Bodour Mohamed Abdulla Mohamed Y. Al Tamimi, born at Abu Dhabi on 28 December 1981, with professional address at Corniche Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates
  - 2) The Company shall have its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.



A comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., société constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 93.081,

ici représenté par Monsieur Wim Rits, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 26 septembre 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être déposée avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

- **Art. 1** <sup>er</sup> . **Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination OPERA HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou société apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci,.
  - **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

- **Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à GBP 10.000,- (GBP dix mille), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 100,- (GBP cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance.



Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. La Société sera engagée par la par la signature de tous les gérants statuant en conseil de gérance ou par la signature unique de toute personne valablement désignée par le conseil de gérance et dans les limites de cette délégation de pouvoir.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procèsverbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

- **Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.



Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

- Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
  - Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

- **Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.
- **Art. 18. Dissolution Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., la partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 10.000,- GBP (dix mille GBP) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.



#### Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de GBP 10.000,- est évalué à EUR 14.362,2

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Frank Willem Josephine Johannes Welman, né à Heerlen, le 21 septembre 1963, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg
- Monsieur Wim J.A. Rits, né à Merksem, le 14 juin 1970, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg;
- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né à Schiedam, le 5 novembre 1962, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg.
- Monsieur Khaled Abdulla Neamat Mohamed Khouri, né à Abu Dhabi le 12 janvier 1972, demeurant professionnellement à Corniche Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates
- Madame Bodour Mohamed Abdulla Mohamed Y. Al Tamimi, née à Abu Dhabi le 28 décembre 1981, demeurant professionnellement à Corniche Road, Abu Dhabi, United Arab Emirates
  - 2) Le siège social de la Société est établi au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Rits, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, LAC/2007/29643. — Reçu 144,13 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007129897/220/395.

(070150615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

## Imopro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 105.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129765/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09607. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Bateman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.189.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 7 août 2007

## Première résolution

L'Assemblée décide de révoquer KPMG de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet rétroactif au 1 <sup>er</sup> janvier 2004. L'Assemblée nomme en remplacement, WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1 <sup>er</sup> janvier 2004.



Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait Pour la société Signature

Référence de publication: 2007129766/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

#### Pikata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.263.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 août 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend note du transfert de siège social du Commissaire Aux Comptes de la Société, à savoir WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l. du 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait Pour la société Signature

Référence de publication: 2007129764/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-C|06757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## International Professional Management Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 60.588.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129757/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09594. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Louvainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.189.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129755/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09592. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.



## UBS Equity Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.834.

Résolution circulaire du 23 août 2007

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz 8, CH-3011 Bern, Suisse
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:
  - M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour UBS EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129854/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.115.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1094 du 6 juin 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007129771/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09530. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Les comptes annuels révisés au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129769/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09610. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.



## Bodmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 130.009.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur Unique de la Société le 15 octobre 2007

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social du 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, avec effet au 5 novembre 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2007129957/7824/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

## Corus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 94.501.

Extrait des résolutions prises par les Administrateurs lors du Conseil d'Administration tenu le 15 octobre 2007 au siège social de la Société

- 1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, avec effet au 5 novembre 2007
- 2. Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Bruno Abbate demeurant professionnellement 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour la Société

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007129958/7824/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

## Field Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 31.346.

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée FIELD HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B numéro 31.346,

constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, le 11 août 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 1784.615, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 6 mars 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 17887, et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 29850.

L'assemblée est présidée par M. L.J. Bevelander, employé, demeurant au 106, route d'Arlon, Mamer.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme A. Paulissen, employée, demeurant au 106, route d'Arlon, Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. J.O.H. Van Crugten, employé, demeurant au 106, route d'Arlon, Mamer. Les membres du bureau sont tous ici présents et acceptant.



Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que toutes les 360 actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont toutes dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.
  - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification of the articles of association of the company by making an addition to Article 8, 5th paragraph. Following sentence should be added:

«En cas de démembrement du droit de propriété sur les actions en nue-propriété et usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier.»

2. Modification of the articles of association of the company by making an addition to Article 17, 2nd paragraph. Following sentence should be added:

«En cas de démembrement du droit de propriété sur les actions en nue-propriété et usufruit, le droit aux dividendes appartient à l'usufruitier.»

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité et chaque fois séparément, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter une phrase supplémentaire à la fin du 5 ème alinéa de l'article 8 des statuts, laquelle phrase supplémentaire aura la teneur suivante:

«En cas de démembrement du droit de propriété sur les actions en nue-propriété et usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier.»

# Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter une phrase supplémentaire à la fin du 2 <sup>ème</sup> alinéa de l'article 17 des statuts, laquelle phrase supplémentaire aura la teneur suivante:

«En cas de démembrement du droit de propriété sur les actions en nue-propriété et usufruit, le droit aux dividendes appartient à l'usufruitier.»

## Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L.J. Bevelander, A. Paulissen, J.O.H. Van Crugten, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, LAC/2007/30241. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007130620/208/66.

(070150914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

# Imagine Re Beta, Société Anonyme, (anc. Holmen Reinsurance S.A.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.147.

In the year two thousand seven, on the twenty-second day of October.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.



Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company HOLMEN REINSURANCE S.A. a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, route de Bitbourg

Incorporated under the name of MODO REINSURANCE S.A. by a notary deed, on October 17th, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 123 of March 13th, 1991,

Amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on April 11th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 687 of September 23rd, 2000

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 35.147

The meeting was opened at 11.15 a.m. and was presided by Mr Denis Regrain, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Valérie Coquille, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Lena Lauer, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1.- Change of the name into IMAGINE RE BETA and in consequence amendment of the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation.
  - 2.- Miscellaneous.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.
- IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

## Sole resolution

The general meeting decides to amend the name of company into IMAGINE RE BETA and in consequence to amend the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation as follows:

« Art. 1. (2nd paragraph). The company will exist under the name of IMAGINE RE BETA.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.30 a.m.

## Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 22 octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLMEN REINSURANCE S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue du Bitbourg. constituée sous le nom de MODO REINSURANCE S.A. suivant acte notarié du 17 octobre 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 123 du 13 mars 1991,



modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 687 du 23 septembre 2000

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.147.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Denis Regrain, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Valérie Coquille, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lena Lauer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Modification du nom de la société en IMAGINE RE BETA et en conséquence modification du deuxième paragraphe de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts;
  - 2.- Divers
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la société en IMAGINE RE BETA et en conséquence de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts comme suit:

« Art. 1 er . (2 ième paragraphe). La Société adopte la dénomination IMAGINE RE BETA.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

### Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Degain, V. Coquille, L. Lauer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007. LAC/2007/32193. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007130624/206/110.

(070151186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

## Madurai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.193.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129751/1652/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09021. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Calmes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 119.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

CALMES S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007129774/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07961. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

### Bullit Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.068.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129758/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09596. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

# Finpiave International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.704.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129753/1652/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-C|09019. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

# Actimago Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.382.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129750/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

### TMA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 113.135.

Extrait des résolutions prises par le gérant de la Société le 15 octobre 2007

Le Gérant décide de transférer le siège social de la Société du 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, avec effet au 5 novembre 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007129956/7824/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

## Alphabeta Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.930.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129749/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

# Axibest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.373.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129748/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Aston Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.631.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129747/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-C|09383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## Cascadal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.808.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129741/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

### Fédération de la mode, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 7.429.

### **STATUTS**

Entre les membres fondateurs soussignés,

- ADLER MODE
- CALLISTE s.a.
- CHAUSSURES HAAS
- CHAUSSURES LEON
- CUIRTEX s.a.
- EDEN SHOES
- FELGEN CREATIONS
- LITTLE SMETS
- MODES HOFFMANN-THILL
- SITAEL s.a.
- TAPIS HERTZ
- TEXTILES MEYER

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, dont la teneur des statuts est la suivante:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** L'association porte la dénomination de FEDERATION DE LA MODE, association sans but
- **Art. 2. Objet.** L'association a pour objet la défense, la sauvegarde et la mise en valeur des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, la défense et le développement des liens de solidarité entre ses membres et la promotion des secteurs de la mode.

A cette fin, l'association entretient des relations suivies avec les administrations, les institutions et les milieux commerciaux.

- **Art. 3. Siège.** L'association a son siège social au 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Kirchberg. Le siège social peut être transféré à n'importe quelle adresse au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.
  - Art. 4. Durée. La durée de l'association est indéterminée.
  - Art. 5. Exercice social. L'exercice social coïncide avec l'année civile.
- **Art. 6. Adhésion.** Peuvent devenir membre effectif de l'association toute personne morale ou physique disposant d'une autorisation de commerce au Grand-Duché de Luxembourg et s'occupant principalement du commerce de biens relative



au domaine de l'équipement de la personne (notamment les commerces de textiles, chaussures ou cuir) et accepte les présents statuts et règle la cotisation fixée par l'assemblée générale.

Toute société désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration. Le conseil d'administration procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Les critères d'adhésion sont définis par le conseil d'administration et approuvés par l'assemblée générale. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

- Art. 7. Nombre minimal de membre. Le nombre minimum des associés est de trois.
- Art. 8. Démission et exclusion. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire le membre qui après mise en demeure lui envoyée par simple lettre, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

L'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion d'un membre qui viole ses obligations statutaires ou qui nuit gravement aux intérêts ou à l'image de l'association.

Art. 9. Assemblée générale. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

Elle se réunit au moins chaque année au 2 e trimestre sur convocation du président du conseil d'administration, adressée quinze (15) jours à l'avance par lettre circulaire sinon par tout autre, moyen approprié à tous les membres ensemble avec l'ordre du jour.

Le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale, si 2/5 des membres le demandent.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par lettre circulaire sinon par tout autre moyen approprié à l'initiative du conseil d'administration.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés.

**Art. 10. Conseil d'administration.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et treize au maximum, élus par l'assemblée générale.

Ils sont élus par l'assemblée générale à la majorité des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de trois ans. Le mandat de président est renouvelable sans que la durée totale de ce mandat ne puisse excéder six ans au total.

Ils désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-présidents sectoriels, secrétaire et trésorier.

Leurs pouvoirs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

De même le conseil d'administration doit se réunir à la demande de la moitié de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre sinon par tout autre moyen approprié.

- Art. 11. Signatures. La signature de deux membres du conseil d'administration engage l'association.
- **Art. 12. Délégation de la responsabilité.** Le conseil d'administration peut sous sa responsabilité déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.
- Art. 13. Cotisation. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres ne pourra dépasser deux mille euros.
- **Art. 14. Compte des recettes.** Le conseil d'administration établit les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice social et les soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle.
- Art. 15. Modifications des statuts. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 16. Dissolution et liquidation de l'association.** La dissolution de l'association s'opère conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à la Confédération luxembourgeoise du Commerce.



**Art. 17. Points non réglés.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants se soumettent aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2007130650/606/95.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05327. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

## Wichford Dandelion Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 128.298.

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société WICHFORD PLC, ayant son siège social à Douglas IM1 1JA, Top Floor, Athol Street 14 (Île de Man),

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée WICHFORD DANDELION HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 128.298, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1457 du 14 juillet 2007,

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associée unique décide d'adopter une année sociale commençant le 1 <sup>er</sup> octobre et finissant le 30 septembre de l'année suivante.

L'associée unique décide encore qu'exceptionnellement l'année sociale ayant pris cours le 23 mai 2007 finira le 30 septembre 2007.

## Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article seize des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 16. L'année sociale commence le 1 er octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.»

### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

### Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company WICHFORD PLC, having its registered office in Douglas IM1 1 JA, Top Floor, Athol Street 14 (Isle of Man).

here duly represented by Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal.



The said proxy signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) WICHFORD DANDELION HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 128.298, incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd of May 2007, published in the Mémorial C number 1457 of the 14th of July 2007,

and that it has taken the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder decides to adopt a business year beginning on the 1st of October and ending on the 30th of September of the following year.

The sole shareholder decides furthermore, that as an exception the business year which has begun on the 23rd of May 2007 will end on the 30th of September 2007.

### Second resolution

As a consequence of the foregoing résolution, article sixteen of the articles of incorporation is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of October and terminate on the 30 of September of the following year.»

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2007. Relation GRE/2007/4435. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007130629/231/80.

(070150872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

# Vectura Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8812 Bigonville, 9, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 85.900.

L'an deux mille sept, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

### A comparu:

Monsieur Axel Brix, né le 6 janvier 1973 à Arlon, cadre technico-commercial, demeurant au 3, route d'Avignon, F-13570, Barbentane, France;

représentée par Maître Julien Leclère, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2007,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, préqualifiée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

- Monsieur Axel Brix, préqualifié, est l'associée unique de VECTURA S.àr.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 767 du 21 mai 2002 (la Société).

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



#### Première résolution

Monsieur Axel Brix, en sa qualité d'associée unique de la Société, décide de transférer le siège social de la Société du 60, rue de Koerich, L-8437, Steinfort au 9, rue des romains, L-8812 Bigonville, qui sera dorénavant le siège social statutaire de la Société.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

### « Art. 4.

- 4.1 Le siège social est établi à Bigonville. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.
- 4.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à environ 1.200,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Leclère, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, Relation: LAC/2007/30421. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007130641/211/51.

(070150899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

### T.C.I. Technology Communication Initiative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.103.

## **FXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement en date du 19 septembre 2007, que:

- les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo Longoni, Conseil économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Monsieur Richardus Brekelmans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été nommés, avec effet immédiat, administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Patrick Lorenzato et de Monsieur Camille Paulus.

Ces mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange a été renouvelé. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2005.



Signature Mandataire

Référence de publication: 2007129077/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

## TMF Secretarial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.029.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 12 octobre 2007 que les actionnaires ont accepté:

- la démission avec effet immédiat de FIDUPLAN S.A. en tant que commissaire de la Société,
- la nomination avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008 de PricewaterhouseCoopers S.à r.l, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477, en tant que commissaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour la société

X. Kotoula, J. Pérez Lozano

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007129006/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

### ProLogis Czech Republic VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.888.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007129070/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04521. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

## ProLogis Germany XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.932.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007129071/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04519. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

## Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

M. Schaeffer Notaire

Référence de publication: 2007129359/5770/12.

(070149705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## ProLogis Czech Republic VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.889.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007129069/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04522. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

## ProLogis Poland XLVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.982.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007129053/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-C|04479. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.



# ProLogis France LV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.330.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007129052/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04520. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

## Xanthos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007129372/213/11.

(070149503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

## ProLogis France LVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.327.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007129051/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04513. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

## ProLogis Poland XLIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.605.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 août 2007.
ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl
Gérant
P. Cassells
Gérant

Référence de publication: 2007129050/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04509. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

# Le Temps d'une Pose S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 118.303.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant Signature

Référence de publication: 2007129058/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07690. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

## Taxander Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.120.

La société FINDI S. à r. I., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 28 avril 2006, a désignée Mademoiselle Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société LOUV S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 28 avril 2006, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société MADAS S. à r. I., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 28 avril 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 27 mars 2007. TAXANDER HOLDING S.A. FINDI S.à r.I. / MADAS S.à r.I. Administrateur / Administrateur

Administrateur / Administrateu

C. Bitterlich / A. Renard

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007129506/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck